

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DUCT 191 Subvention à l'association Comité des fêtes et d'actions sociales du 9e arrondissement.

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération, en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Comité des fêtes et d'actions sociales du 9e arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 10 octobre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Hamou BOUAKKAZ, au nom de la 5e Commission,

Delibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2011 à l'association Comité des fêtes et d'actions sociales du 9e arrondissement (D02467/19724/2011_05713) - 54, rue Jean-Baptiste Pigalle (9e).

Art 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14007 provisions pour subventions de fonctionnement au titre de l'animation locale, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 et suivants, sous réserve de la décision de financement.